



## DÉCISION N° 2024-266

**Objet** : signature d'un contrat de prestations pour la mise en place des représentations du spectacle *Enquête chez le Père Noël* auprès des élèves maternels de la commune pour l'année scolaire 2024-2025.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2021-09-29/13 en date du 29 septembre 2021 approuvant le Projet Educatif de Territoire pour la période 2021-2024,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Ville de Vélizy-Villacoublay d'offrir un spectacle à l'ensemble des élèves maternels de la commune ainsi que le livre des chansons du spectacle avec CD, dans le cadre des festivités de fin d'année civile 2024 durant le temps scolaire,

**CONSIDÉRANT** que la proposition de la société Annguéléïa Spectacles est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a décidé d'accepter la proposition de la société Annguéléïa Spectacles.

## DÉCIDE

**Article 1** : de signer un contrat de prestations entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son Maire, Pascal Thévenot, et la société Annguéléïa Spectacles, sise 2 impasse Michelet, 59264 ONNAING, représentée par sa Directrice générale projets artistiques, Angélique WALLEMME GOSSE.

**Article 2** : le montant de la prestation globale s'élève à 4 330 € TTC pour l'organisation des 6 représentations du spectacle *Enquête chez le Père Noël*, qui se tiendront les 9 et 10 décembre 2024. S'ajoutera à ce montant le coût total des livres du spectacle avec CD, dont le tarif unitaire est de 10 € TTC.

**Article 3** : la dépense est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**Article 6** : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 04/06/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240604-DEC\_2024\_266-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

acte affiché du 18/06/2024 au 19/08/2024